

**Compte rendu de la liste Agir**  
**Conseil Municipal**  
**du 27 février 2010, 11h, salle Fournier**

Début de séance a 11heures

Le Maire propose de voter le compte rendu du conseil municipal du 9 février 2010. B Forest demande que le compte rendu soit fidèle aux débats du conseil, il faut donc y intégrer la proposition de création d'une commission municipale pour suivre la procédure de consultation des promoteurs de la ZAC du centre ville. B Forest demande des précisions sur la décision qu'ils avaient prise suite au débat lors du dernier conseil (voir notre CR du CM du 9/02/2010).

La commission créée est une commission non obligatoire donc elle n'a pas à être soumise à la règle de la proportionnalité, ce qui a été confirmé par la Préfecture.

**Il n'y a pas eu de vote sur le compte rendu.**

√ **Procédure de dénomination de commune touristique pour la station thermale de Challes les Eaux.**

M. Arnaud nous donne l'historique de la classification de la station Thermale. La réglementation nationale ayant changé nous devons rentrer dans la nouvelle procédure. La dénomination de station thermale implique des contraintes d'aménagements et d'animations dans la commune en contrepartie de dotations financières.

La définition des critères de « commune touristique » nous impose notamment une proportion minimale d'hébergement pour touristes. La convention est signée pour 5 ans.

Nous demandons les critères pour remplir la dénomination en « station classée », celle ci ayant des critères plus rigoureux mais donnant en contre partie une «notoriété» plus importante à la commune. Ce classement devra être intégré dans le PLU en cours d'élaboration. Ceci nous permettra de faire une demande en classement avant les cinq ans si les six critères sont atteints.

Jacques Ferraris, président de la commission environnement informe qu'un travail sur les panneaux publicitaires est déjà commencé, ceux ci faisant partie des critères de classement.

M. Arnaud précise que l'OTT est aussi engagé dans une démarche de qualité touristique.

La procédure de dénomination de commune touristique est votée à l'unanimité.

- √ Une adhésion de la commune (30€) est mise au vote pour que l'on puisse encaisser les paiements par chèques emploi-service (garderie,...)
- √ Une demande de subventions est sollicitée auprès de Chambéry métropole pour les travaux de réfection du parquet de la salle polyvalente (90 000 €).
- √ En questions diverses : Pierre Colin propose que l'on réfléchisse sur une taxe de 10% sur la vente des terrains par des propriétaires privés, si le terrain est devenu constructible au moment du passage en PLU. La taxe est perçue au moment de la vente.

Fin de séance à 11 H 45